

La charte pour l'accueil de l'enfant

L'accueil et l'éveil de l'enfant sont la raison d'être de tout lieu d'accueil.

- ▶ Chaque lieu d'accueil se doit de rechercher activement une qualité d'accueil dont les objectifs sont déterminés par l'ensemble des parents, des professionnels et des partenaires (PMI, Municipalité, ...)
- ▶ le lieu d'accueil doit favoriser le développement de la personnalité de l'enfant et l'exploration du monde qui l'entoure.
- ▶ Tout adulte veille à expliquer à l'enfant par la parole sa vie et son environnement direct. Il écoute la parole de l'enfant et respecte ses rythmes propres ; il est attentif à son expression non-verbale.
- ▶ L'éveil culturel et artistique du jeune enfant est un élément clé de la démarche éducative. Il respecte les diversités sociales et culturelles des enfants et des familles.

Les parents sont et restent les premiers éducateurs de l'enfant

- ▶ Les parents sont invités à accompagner l'enfant et rester dans le lieu d'accueil autant qu'il est possible et nécessaire
- ▶ Le lieu d'accueil, et notamment les professionnels, encourage le questionnement, les échanges et les solidarités entre parents.
- ▶ Il facilite aussi la participation des parents dans les instances de décision et de gestion, notamment en favorisant les formations de bénévoles souhaitables.
- ▶ Les projets, éducatif et social, du lieu d'accueil sont élaborés et adaptés conjointement par les parents et les professionnels.

Les professionnels sont les garants de la qualité de l'accueil et les organisateurs de la vie quotidienne.

- ▶ Les professionnels respectent, prennent en compte et valorisent les identités culturelles de chacun, adulte ou enfant.
- ▶ Ils organisent la vie quotidienne du lieu d'accueil dans l'intérêt de tous et permettent aux parents d'avoir un autre regard sur leur enfant.
- ▶ Le lieu d'accueil organise des temps d'échange entre professionnels et leur offre des perspectives d'enrichissement, notamment par la formation continue.

Le lieu d'accueil se fonde sur une démarche de citoyenneté active et solidaire.

- ▶ Il permet l'accueil de toutes les familles quelles que soient leurs origines, leur culture et leur sensibilité grâce à un fonctionnement adapté.
- ▶ Le lieu d'accueil s'ouvre sur son quartier ou son village et tisse des liens et des relations dans son environnement.
- ▶ Il participe à la mise en réseau des structures d'accueil du jeune enfant, et notamment par l'ACEPP.
- ▶ Le lieu d'accueil promeut la place du jeune enfant dans la société tels qu'elle s'exprime notamment dans la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant.

**Assemblée générale de l'ACEPP du 12 mai 2002
modifié par le conseil d'administration du 22 juin 2002**